

# Hûmes : des ronds dans l'eau

**Les riverains de la rivière La Bonnelle à Hûmes s'inquiètent légitimement de l'inertie pour la réalisation des travaux afin d'éviter une nouvelle inondation dévastatrice comme en juin 2018. Si des travaux seront engagés par le syndicat SMBMA, d'autres doivent être réalisés par la commune qui tarde à instruire le dossier... Explications.**

A croire que tout le monde s'attend dans ce dossier qui traîne en longueur, inutilement. En effet, après l'inondation dévastatrice de juin 2018 qui avait occasionné plus de 2,2 millions d'euros de dégâts entre le faubourg de Buzon à Langres jusqu'à Hûmes, le Syndicat mixte du bassin de la Marne et ses affluents (SMBMA) avait fait engager une étude. Des préconisations de travaux avaient été présentées pour un montant total de 2,7 millions d'euros. Dans la commune de Hûmes, plusieurs points avaient été identifiés. Un ouvrage hydraulique, un ancien vannage du Moulin Fratas qui n'a plus d'utilité doit être "effacé", démonté.

C'est un chantier qui incombe au SMBMA à hauteur de 300 000 €. Un second chantier tout aussi important pour faciliter l'écoulement de La Bonnelle en période de crue est du ressort de la municipalité de Hûmes. Il s'agit de revoir le gabarit d'un pont



Ce pont enjambe la Bonnelle, il est la propriété de la commune. Sa refonte est du ressort communal.

sous-dimensionné près du terrain de camping. Le montant est lui aussi important, autour de 300 000 € à minima. Le syndicat a commencé à travailler avec les financeurs institutionnels pour subventionner ses travaux. Il pourrait mobiliser pour sa partie près de 80 % de

subvention. En revanche du côté communal, cela n'avance pas aussi rapidement. Raison pour laquelle tout le monde semble se regarder en chien de faïence, presque à faire des ronds dans l'eau.

C'est d'ailleurs l'objet d'un courrier envoyé à la commune le 8 décembre très explicite. - *Dès lors que la commune de Hûmes-Jorquenay aura pris un engagement ferme et définitif par délibération pour démonter le pont et le reconstruire à ses frais, le SMBMA pourra alors présenter au conseil syndical*

*suivant le projet (...), pour l'acter, le mettre en œuvre et l'inscrire à son budget.*

- *Joël Agnus, président du SMBMA, a pris la liberté également de prendre un peu d'avance en commençant par questionner le GIP mais aussi l'État sur les possibilités de subventions pour la commune. - Je suis en attente d'une réponse pour un subventionnement à hauteur de 40 % de DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux, Ndlr) -, affirme Joël Agnus.*

Ph. L.



Le vannage de l'ancien moulin va être démonté.

## Réunion publique en janvier

Le maire, Henri Linarès, attend qu'une réunion publique soit tenue avec le syndicat mais également les riverains avant de demander au conseil municipal de se prononcer. Ça tombe bien, le SMBMA a programmé une telle réunion début janvier avec l'ensemble des parties prenantes dans ce dossier.